

GUIDE DE PROPOSITION DE PROJET DE NORMALISATION

POURQUOI CE GUIDE

Le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI) est l'organisme régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) chargé de la normalisation du secteur bancaire et financier.

Créé pour répondre aux besoins d'harmonisation des pratiques au sein de l'espace communautaire, le CONOBAFI compte parmi ses membres les régulateurs du secteur bancaire et financier (BCEAO, AMF-UMOA), les structures spécialisées à caractère régional ainsi que les associations professionnelles des secteurs bancaire, de la microfinance et du marché financier de l'UEMOA.

A ce titre, le CONOBAFI a pour vocation de produire, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, des normes et guides de bonnes pratiques qui contribuent à renforcer la sécurité, l'efficacité et l'interopérabilité des systèmes bancaires et financiers de l'UEMOA. Les projets de normalisation entrepris par le CONOBAFI émanent notamment des acteurs du secteur, qui identifient les besoins de normalisation au regard des évolutions et des enjeux auxquels ils font face.

Le présent guide a pour objectif d'accompagner les acteurs du secteur dans l'identification et la soumission de projets de normalisation. Il vise à les aider à démontrer la pertinence, l'impact attendu et la faisabilité de leurs propositions, afin que celles-ci puissent être évaluées et inscrites au programme de normalisation du CONOBAFI.

LA MISSION ET LES DOMAINES D'INTERVENTION DU CONOBAFI

Le CONOBAFI a pour mission d'identifier les besoins de normalisation du secteur bancaire et financier de l'UEMOA, d'élaborer des normes consensuelles conformes aux meilleurs standards internationaux, de promouvoir l'interopérabilité des systèmes bancaires et financiers dans l'espace communautaire, et de fédérer les acteurs du secteur.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des activités du secteur bancaire et financier de l'UEMOA, dès lors qu'un besoin d'harmonisation des pratiques, de normalisation technique ou d'interopérabilité est identifié. A ce titre, les travaux du CONOBAFI s'inscrivent notamment dans les domaines suivants :

- les instruments, moyens et services de paiement ;
- les pratiques bancaires et financières ;
- la transformation digitale et l'innovation financière ;
- la sécurité et la protection des données ;
- la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

COMPRENDRE COMMENT SOUMETTRE VOTRE PROPOSITION

Avant de soumettre votre projet, assurez-vous qu'il s'inscrit dans le périmètre de la normalisation. En effet, la frontière entre la normalisation et la réglementation est souvent mal perçue par les acteurs du secteur. La réglementation, émanant des pouvoirs publics, fixe des obligations auxquelles les acteurs doivent se conformer. La normalisation, quant à elle, est une démarche volontaire et consensuelle qui vise à harmoniser les pratiques en proposant des référentiels communs élaborés par les acteurs eux-mêmes.

Toutefois, une norme peut devenir d'application obligatoire lorsque les Autorités de régulation décident de lui en conférer ce caractère. C'est notamment le cas de plusieurs normes du CONOBFI à savoir les normes relatives aux effets de commerce qui ont été rendues obligatoires par voie d'instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ainsi que les travaux du CONOBFI relatifs à la normalisation des comptes-titres et espèces ouverts auprès des teneurs de comptes agréés sur le Marché financier régional (MFR) de l'UMOA qui ont fait l'objet d'une instruction de l'AMF UMOA. Le tableau ci-après présente quelques caractéristiques de la normalisation et de la réglementation.

NORMALISATION (CONOBFI)	RÉGLEMENTATION (BCEAO, AMF-UMOA)
Harmoniser des pratiques entre les acteurs du secteur	Rendre des pratiques obligatoires à l'aide d'instruments juridiques (Ex : Instructions)
Proposer des guides de bonnes pratiques et des référentiels consensuels	Fixer des seuils, ratios ou sanctions applicables aux établissements
Favoriser l'interopérabilité entre systèmes et institutions financières	Définir des conditions d'obtention d'agrément ou de fonctionnement des établissements
Définir une taxonomie commune aux acteurs et des spécifications partagées	Créer des organes de contrôle
Élaborer des canevas normalisés pour faciliter la mise en œuvre des obligations des acteurs	Définir l'organisation interne des établissements

QUESTIONS A SE POSER : VOTRE PROJET EST-IL ELIGIBLE ?

Avant de remplir le formulaire de proposition de projet, vérifiez que votre projet s'inscrit bien dans le périmètre de la normalisation à l'aide des 4 questions ci-dessous.

Question	Si OUI	Si NON
1. Votre projet vise-t-il à établir un référentiel commun plutôt qu'une contrainte réglementaire immédiate ?	✓	⚠
2. Votre projet peut-il avoir un caractère régional (huit pays de l'UEMOA) ?	✓	⚠
3. Votre projet repose-t-il sur des besoins métiers ?	✓	⚠
4. Votre projet peut-il être élaboré par consensus entre les acteurs du secteur ?	✓	⚠
	✓ Soumettre le projet	

STRUCTURE DU FORMULAIRE DE PROPOSITION

Le Formulaire de proposition de projet de normalisation est structuré en 4 sections (ci-après) :

Section	Intitulé	Contenu
1	Contexte et justification	Titre du projet, problème rencontré, périmètre (inclusions et exclusions)
2	Livrable et acteurs impactés	Type de document souhaité (Norme, Guide, Étude, Publication), bénéfices majeurs attendus, catégories d'acteurs concernés
3	Urgence et faisabilité	Niveau de priorité, documents de référence connus, engagement de l'organisation
4	Coordonnées du répondant	Structure, nom et prénom, fonction, email, téléphone

COMMENT SOUMETTRE VOTRE PROJET

Pour soumettre un projet de normalisation au CONOBAFI, suivez les trois étapes ci-dessous :

1

ETAPE 1 - REMPLIR LE FORMULAIRE DE PROPOSITION

Téléchargez et complétez le Formulaire de Proposition de projet de Normalisation. Renseignez les 4 sections du formulaire.

2

ETAPE 2 - SOUMETTRE AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Envoyez votre formulaire au Secrétariat Exécutif par email à l'adresse conobafi@conobafi.org

Vous pouvez joindre tout document de référence pertinent pour motiver le projet (norme internationale de base, directive existante, étude de marché...).

Le Secrétariat Exécutif peut être contacté pour toute demande d'informations complémentaires au (221) 33 889 46 25

3

ETAPE 3 - EVALUATION ET INSCRIPTION AU PROGRAMME

Le Secrétariat Exécutif évalue la recevabilité de votre proposition selon les critères internes, puis la présente aux Instances (Assemblée Générale, Conseil Exécutif) pour décision d'inscription au programme de travail. Pour les projets retenus, un comité technique sera mis en place pour la conduite des travaux.

Le catalogue des normes du CONOBAFI peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.conobafi.org/normalisation/catalogue-des-normes-publiees/>

CONTACT

Secrétariat Exécutif du CONOBAFI

Boulevard du Président Mamadou DIA, Agence Principale BCEAO Sénégal, BP 4955 Dakar

Tél : (221) 33 889 46 25 | Email : conobafi@conobafi.org | www.conobafi.org